



DELIBERATION N° BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 26 MAI 2023

Numéro enregistrement Préfecture : 20230526-01

**Demande subvention dans le cadre de
l'appel à projet Fonds Vert**

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis Vendredi 26 Mai 2023 à 9h, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence)

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Monsieur Denis CHOPIN

Etaient excusés :

Monsieur Christian PONS, Madame Anne LAPORTERIE

Vu les articles L.1424-1 et les suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-1 du 13 Juillet 2021 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC20210713-5 du 13 Juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du conseil d'administration au Service Départemental du SDIS

Vu l'avis favorable du CCDSPV relatif aux Orientations Stratégiques et Plan d'action 2023-2027 en date du 3 Avril 2023

Vu l'avis favorable du CST et de la FSSSCT relatif aux Orientations Stratégiques et Plan d'action 2023-2027 en date du 3 Avril 2023

Vu la délibération n° DC202304057 relative aux Orientations Stratégiques et Plan d'action 2023-2027 en date du 5 Avril 2023

Vu la délibération n° DC202304058 relative au Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027 en date du 5 Avril 2023

L'été 2022 a montré que, du fait du changement climatique, une très large partie du territoire hexagonal est désormais exposée aux risques d'incendies de forêt et de végétation. La prévention de ce risque repose notamment sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Le Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires propose un soutien financier supplémentaire aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales et leurs établissements publics, dans l'objectif d'amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à solliciter la demande de subvention portée par le SDIS dans le cadre de l'appel à projets *Fonds vert / Axe 2 : Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation* pour un montant de 254 978.00 € subventionné à 80 % soit une demande de subvention de 203 982.00 € et de signer tout document relatif à l'appel à projets Fonds vert.

Détail du vote :**Présents : 03****Votants : 03****Pour : 03****Contre : 00****Abstention : 00****CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE****Cahors, le 26 Mai 2023****Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot****Monsieur Pascal LEWICKI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.